Site web : www.cgeps.org Courriel : info@cgeps.org

Centre pour le Genre, la Paix et la Sécurité

Notes d'éclairage du CGEPS

mars 2025

Comprendre l'autonomisation des femmes et des filles au Cameroun

Par
Cathy Wineslet NTAHNYUY NGASSA

L'autonomisation des femmes a été formulée dans les années 1980 et 1990 comme une approche radicale visant à transformer les relations de pouvoir en faveur des droits des femmes, et d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes (Batliwa S, 1993). Cette autonomisation des femmes peut être définie selon plusieurs méthodes ou approches différentes. Elle est avant tout une question de pouvoir. Il s'agit de modifier les relations de pouvoir en faveur de ceux qui n'exerçaient auparavant que peu de pouvoir sur leur propre vie. Batliwa définit le pouvoir comme « ayant deux aspects centraux : le contrôle des ressources (physiques, humaines, intellectuelles, financières et personnelles) et le contrôle de l'idéologie (croyances, valeurs et attitudes)» (Batliwa S, 1993). Si le pouvoir est synonyme de contrôle, l'autonomisation est donc le processus de prise de contrôle (Batliwa S, 1993). De ce fait, l'autonomisation des femmes peut donc être considérée comme « le processus par lequel les femmes prennent conscience des relations de pouvoir inégales fondées sur le sexe et acquièrent une voix plus forte pour s'exprimer contre l'inégalité qui existe à la maison, sur le lieu de travail et dans la communauté » (UNITED NATIONS and ESCWA, 2022). Selon Kate Cronin-Furman, l'autonomisation devrait signifier que « les femmes acquièrent la capacité de remettre en question et de combattre leur oppression ». Dans la pratique, elle en est venue à signifier une amélioration marginale de leur situation matérielle » (Kelli Rogers, 2018). Il s'agit pour les femmes de prendre le contrôle de leur vie, de définir leur propre agenda, d'acquérir des compétences, de résoudre des problèmes et de développer leur autonomie.

La présente Note d'Eclairage revisite la situation des femmes au Cameroun en ce début du XXIè siècle, et les efforts déployés à la fois par le gouvernement et certains de ses partenaires en vue de favoriser l'émancipation des femmes et des filles camerounaises.

Quelle est la Situation des femmes au Cameroun ?

A la base, la société camerounaise est fortement patriarcale. Dans la vie quotidienne, elle traite les femmes et les filles comme inférieures aux hommes (CSPPS, 2018). Selon l'Indice d'inégalité de genre du PNUD, le Cameroun est classé 150^{è} sur 189 pays (PNUD, 2024). Cela est révélateur de la dégradation du statut des femmes et des jeunes filles. L'inégalité entre l'homme et la femme au Cameroun se vit dans divers secteurs. A titre illustratif, seulement 3% des femmes camerounaises sont propriétaires d'une maison. Selon un rapport sur l'égalité des sexes au Cameroun, la moitié de la population féminine vit en dessous du seuil de pauvreté, contre seulement un quart des hommes (Brun, 2019). Les garçons ont également un meilleur accès à l'éducation que les filles, ce qui facilite leur indépendance économique et sociale au détriment de celle des filles.

Les adolescentes risquent davantage de se marier avant l'âge de 18 ans (United Nations Foundations, 2017). Les régions touchées par un conflit affichent des taux de mariage d'enfants plus élevés que les régions plus stables. Le mariage précoce apparait aussi comme un moyen pour les parents d'assurer la position et l'avenir de leurs filles dans une société de plus en plus instable, et de réduire le nombre de bouches à nourrir. En outre, les grossesses d'adolescentes ne sont pas en reste car, près de 10% de filles âgées de 15 à 19 ans ont déjà donné naissance à un enfant.

Sur l'ensemble du territoire camerounais, les violences sexuelles constituent une autre menace, près de 20 % des femmes et des jeunes filles ont été forcées lors de leur première expérience sexuelle (Brun, 2019). La violence domestique est également fréquente dans la sphère familiale. Environ 56% des femmes mariées ont subi des violences sexuelles. Étant donné que la violence domestique n'est pas punie par la loi camerounaise, le viol conjugal constitue un risque majeur pour le bien-être des femmes au Cameroun (Njikem, 2017). Les conflits en cours dans l'Extrême-Nord et dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun ouvrent la voie à une augmentation des violences sexuelles.

L'inégalité entre les sexes au Cameroun n'affecte pas seulement la position des femmes et des filles dans la société, dans la sphère domestique ou en termes de violence fondée sur le genre en raison des conflits armés en cours. Elle se manifeste également par l'exclusion des femmes à des postes de décision. Bien plus, malgré les preuves flagrantes de la contribution essentielle des femmes aux processus de paix dans le passé, les femmes restent sous-représentées dans les négociations de paix. Face à toutes ces injustices, l'une des solutions serait l'autonomisation de femmes pour les capaciter à une participation plus accrue à la marche de la société (ONU-FEMMES, 2012).

La nécessaire autonomisation de la femme au Cameroun

L'autonomisation des femmes est un sujet crucial qui a fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années au Cameroun. Cette autonomisation est importante et cruciale si le pays veut atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) édictés par l'ONU. Elle contribue en effet à la croissance économique, au progrès social, à l'égalité des sexes et à la création d'une société plus inclusive.

Tout d'abord, l'autonomisation des femmes est importante pour la croissance économique, car lorsque les femmes ont accès à l'éducation et aux opportunités économiques, elles peuvent aisément participer à la force de travail et contribuer ainsi à l'économie. Des femmes autonomes peuvent contribuer à alimenter des économies durables (Mahila Housing Trust, 2023). L'autonomie peut également conduire à une plus grande diversification et à l'égalité des revenus.

En ce qui concerne le progrès social, l'autonomisation des femmes peut transformer et surmonter les normes sociétales qui limitent leurs droits et leurs possibilités. De même, la violence fondée sur le sexe diminuera de manière significative. Les femmes autonomes peuvent devenir de puissants modèles pour les jeunes générations (NIWCYD, 2023). En tant que telles, elles peuvent inspirer et encourager les autres à poursuivre leurs rêves et leurs aspirations sans crainte. Elles ouvrent ainsi la voie à la création d'une société plus inclusive et plus équitable.

L'autonomisation des femmes a également un impact direct sur les résultats en matière de santé. Les femmes autonomes sont plus susceptibles d'accéder aux services de santé, de s'informer sur leur bien-être et de donner la priorité à la santé de leur famille (Mahila Housing Trust, 2023). Il en résultera des communautés plus saines. En outre, l'autonomisation des femmes est importante pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes. Ainsi, la participation des femmes, même dans les rôles de direction et les processus de paix, est essentielle pour parvenir à l'égalité des sexes (NIWCYD, 2023).

L'action de l'Etat dans l'autonomisation des femmes au Cameroun

Le Cameroun a signé la plupart des Conventions et Traités internationaux et régionaux sur la protection et la promotion des droits de la femme (ONU-FEMMES Cameroun, 2022). L'Etat du Cameroun, conscient des problèmes particuliers de la femme et soucieux d'améliorer son statut, a dans un premier temps créé le Ministère de la Condition Féminine par le décret n° 97/205 de décembre 1997. L'article 5, alinéa 8 de ce décret prévoit ce qui suit : « Le ministère de la condition féminine est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme et au renforcement des garanties d'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines politique, économique, social et culturel ». D'autres politiques et plans ont été élaborés et approuvés par le gouvernement en 1999. C'est le cas de la Déclaration de politique sur l'intégration

des femmes dans le développement (ONU-FEMMES Cameroun, 2022), du Plan d'action multisectoriel sur les femmes et le développement, et le Plan d'action national sur l'intégration des femmes dans le développement. La promotion et la protection de la petite fille constituent l'un des éléments prioritaires de ces documents. Aujourd'hui, le Ministère de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF) est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la protection des droits des femmes et des familles dans tous les domaines de la vie, qu'il s'agisse des aspects politiques, économiques, sociaux ou culturels au sein du pays. S'agissant du volet lié à la situation des femmes et de leur rôle dans le domaine de la construction d'une société de paix et sécurisé, le Plan d'action 2023-2027 élaboré et en cours de mise en œuvre par le MINPROFF est la preuve de la volonté de l'Etat du Cameroun à aller vers l'autonomisation des femmes (OPEC FUND, 2024).

Le gouvernement met également l'accent sur la « démocratisation de l'éducation et la non-discrimination entre les sexes en termes d'accès pour les filles et les garçons, permettant ainsi la gratuité de l'enseignement primaire » (MINPROFF, 2024). Dans le cadre de la promotion socio-économique des femmes, le ministère des affaires féminines mène un certain nombre d'activités visant à soutenir les micro-entreprises féminines, à encourager l'emploi des femmes et à renforcer leurs capacités.

Bien plus, la « Stratégie Genre » du Comité National de Désarmement, Démobilisation et Réintégration du Cameroun (2021-2025) présente des mesures concrètes pour intégrer les perspectives de genre dans les différentes politiques. Elle affirme que « garantir la participation active des femmes aux processus de paix permet non seulement de renforcer l'efficacité des interventions, mais aussi de répondre aux besoins spécifiques des femmes dans les zones touchées par les conflits » (MINPROFF, 2024).

L'action de l'ONU et de la CEEAC dans le processus d'autonomisation des femmes au Cameroun

La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations-Unies, adoptée en 2000, constitue la pierre angulaire des efforts déployés en faveur de l'autonomisation des femmes. Cette résolution met l'accent sur la nécessité de la participation des femmes aux processus de paix et de leur protection en période de conflit (Ezekwonna, 2024). Les organisations ont autonomisé les femmes et les filles camerounaises de différentes manières, notamment par la formation, le renforcement des capacités et le plaidoyer.

Au niveau régional, du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), le Centre d'appui aux femmes et aux populations rurales (CAFER) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont joué un rôle déterminant dans l'autonomisation des femmes (PNUD, 2024). Ces partenaires du gouvernement soutiennent les femmes entrepreneures, renforcent les rôles de leadership

des femmes, luttent contre la violence fondée sur le genre et facilitent la participation des femmes aux initiatives de résolution des conflits, en particulier par le biais de forums de dialogue communautaire et d'efforts de médiation au niveau local. Le Cameroun bénéficie des initiatives dirigées par l'Architecture de paix et de sécurité de la CEEAC qui a fait des réalisations significatives dans la promotion des rôles des femmes dans la résolution des conflits (PNUD, 2024). Le rapport annuel 2020 de la CEEAC renforce encore cet engagement à intégrer les considérations de genre, et souligne que l'inclusion des femmes dans la construction de la paix est désormais une priorité pour la stabilité régionale, en particulier dans les zones touchées par la violence.

Au niveau international par exemple, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a joué un rôle déterminant dans la promotion de l'autonomisation des femmes au Cameroun. Grâce à son projet financé par le PBF, elle a été en mesure d'initier des actions transformatrices qui renforcent l'autonomie des femmes dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Ce projet a également permis d'établir une « cartographie complète des organisations de femmes dans la région de l'Extrême-Nord, afin qu'un soutien ciblé parvienne à celles qui sont directement engagées dans la construction de la paix ». Ce projet de l'OIM a également structuré un réseau d'organisations de femmes qui facilite la coordination des activités dans le cadre du Comité national de DDR (CNDDR). Cette initiative renforce le rôle de leadership des femmes dans le cadre des programmes de DDR. Elle a également renforcé les efforts de médiation et de résolution des conflits au niveau local, en veillant à ce que les perspectives des femmes soient intégrées dans les processus nationaux et régionaux.

En outre, les organisations internationales ont mis l'accent sur le renforcement des capacités. Les programmes de formation ont permis aux organisations de femmes et aux dirigeants communautaires d'acquérir des compétences essentielles en matière de développement et de défense des droits des femmes, leur donnant ainsi les moyens de jouer un rôle plus actif dans l'organisation de leurs communautés. Ils mettent également l'accent sur la lutte contre la violence sexiste par le biais de services de soutien aux survivants et de campagnes de sensibilisation qui ont renforcé la résilience des communautés.

Au regard de ce qui précède et en guise de conclusion, il apparait que le parcours de l'autonomisation des femmes au Cameroun est marqué par des réalisations significatives, mais des défis persistent. Alors que ces efforts se poursuivent, il est essentiel que toutes les parties prenantes restent déterminées à faire en sorte que les voix des femmes ne soient pas seulement entendues, mais qu'elles façonnent activement l'avenir de la paix et de la sécurité au Cameroun.

Cathy Wineslet NTAHNYUY NGASSA
Chercheure au CGEPS

The Center for Gender, Peace and Security (CGEPS) is an independent research centre whose main mission is to contribute, through research, study, analysis, documentation and information, to improve the mainstreaming of gender and the contribution of women in global peace and security initiatives in Africa and around the world. It is made up of a team of researchers and experts with diverse and varied skills in the field of peace and security.

******

Le *Center for Gender, Peace and Security* (CGEPS) est un Centre de recherche indépendant dont la mission principale est de contribuer, à travers les activités de recherche, d'étude, d'analyse, de documentation et d'information, à l'amélioration de la prise en compte de l'approche Genre et de la contribution des femmes dans les initiatives de paix et de sécurité globale en Afrique et dans le monde. Il est constitué d'une équipe de chercheurs et d'experts aux compétences diverses et variées dans le domaine de la paix et de la sécurité.

CGEPS
Center for Gender, Peace and Security

Yaoundé-Cameroun

Website: www.cgeps.org **E-mail: info@cgeps.org**

Contacts, calls et Watsapp: (+237) 677740898 (+237) 698 18 26 13